

La Maison des Étudiantes (Uccle)



2019
2020
DOSSIER
INSCRIPTION

Uccle, mai 2019

Madame,
Mademoiselle,
Messieurs,

Au nom de l'équipe éducative de la Maison des Étudiantes, j'ai le plaisir de vous remettre ce dossier. Celui-ci, dès lors qu'il est en votre possession, confirme que votre demande nous est parvenue et marque le début de notre collaboration.

Nous sommes particulièrement sensibles à la confiance que vous témoignez en choisissant notre établissement.

Je vous invite à remplir le dossier avec beaucoup d'attention. Le paiement de la pension suivant les modalités que vous aurez choisies ainsi que le dossier complet rentré auprès des éducatrices valideront l'inscription.

En tout état de cause, **le dossier complet et le paiement** doivent nous être parvenus au plus vite **afin de garantir une place** dans notre établissement.

A cet égard, retenez que c'est uniquement le responsable financier qui est habilité à signer «l'engagement à payer» (doc. 2) et où (doc.6).

Ne négligez pas la lecture du règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) qui stipule la vie organisationnelle de la Maison des Étudiantes.

Le **dimanche 15 septembre 2019**, le personnel de l'établissement et moi-même vous accueillerons dès **16h30** jusqu'à **21h30** pour débiter une nouvelle année académique.

Meilleures salutations,

Azzedine. SEKTANI
Administrateur



✉ Square De Fré, 2
1180 Bruxelles (Uccle)

☎ 00.32.(2).374.59.43

🌐 <http://www.iacdefre.be>

IBAN: BE21 0912 1204 9103

☎ 00.32.(2).374.24.12

✉ iacf@iacdefre.be

educatrices@iacdefre.be

DOCUMENTS À NOUS REMETTRE LE PLUS TÔT POSSIBLE

(les places sont attribuées en fonction de la chronologie des paiements et de la réception de tous les documents)

Document

La fiche d'inscription à compléter entièrement.

Document

Les 3 rubriques dûment complétées et signées.

Document

Engagement à payer

- Une copie de l'engagement signée sera remise au débiteur (**obligatoire**).

Document

- Photocopie de la carte d'identité du débiteur de la pension (recto/verso) + une composition de ménage.
- Photocopie de la carte d'identité de l'interne (recto/verso) + une composition de ménage.
(si domicile différent du débiteur).
- **Attestation originale de fréquentation scolaire (pas de photocopie) comme élève régulière qui fréquente les cours à rendre au plus tard le 30 septembre 2019**
 - Avec en-tête de l'école
 - Signature du Directeur et **cachet de l'établissement**
- **Joindre 3 vignettes (pas coller) de mutuelle au dossier***

* Pour les étudiantes hors Belgique, la copie d'une affiliation à une assurance - mutuelle.

Coller
votre
photo
d'identité ici

L'étudiante

NOM et prénom :			Ecole	Option	Niveau	Année
Nationalité :	née à :	le :				2017-2018
Domicile :						2018-2019
code postal :	localité :	n° :				2019-2020
Tél. fixe :		GSM de l'étudiante :				
E-mail étudiante :						

Personne responsable financièrement vis-à-vis de l'établissement (doit remplir et signer le doc 2. « Engagement à payer »)

NOM et prénom : _____ Tél. fixe : _____

GSM : _____ E-mail : _____

Degré de parenté⁽¹⁾ : père - mère - tuteur _____ profession : _____

Adresse : _____

Personne qui paie la pension (et à qui se fera un remboursement éventuel)

En Belgique N° de compte bancaire : _____
au nom de : _____

A l'étranger : Attention à la structure du numéro de compte du bénéficiaire : un code est attribué à chaque banque et/ou agence afin de pouvoir déterminer avec précision l'institution financière concernée.

CODE IBAN : _____
CODE BIC (ou SWIFT) : _____

(identification complète, pour plus d'infos prendre contact avec votre banque)

Santé

L'étudiante souffre de⁽¹⁾ : diabète - allergie - crises d'épilepsie - ou autre affection chronique - suit un régime particulier :
.....

- Certificat médical attestant de la maladie + certificat médical attestant d'un régime particulier.
- En cas d'hospitalisation, je laisse aux responsables de l'établissement, le choix de la clinique ou de l'hôpital le plus proche ou le plus apte à prodiguer les meilleurs soins à l'étudiante.

Je suis mutuelliste _____ Joindre 3 vignettes de mutuelle
Je ne suis pas mutuelliste⁽¹⁾ _____

(1) biffer les mentions inutiles

Signature du responsable

Signature de l'étudiante

Merci de remplir les 3 rubriques suivantes :

1. **Personne à prévenir en cas d'urgence ou de situations problématiques**

Nom, prénom	Téléphone / GSM / Mail	Lien (mère, père, ami(e), ...)
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	

2. **J'ai pris connaissance du ROI et m'engage à le respecter.** (Document 7)

Signature du responsable

Signature de l'étudiante

3. **J'ai pris connaissance de l'avis "Sécurité + Incendie" et m'engage à le respecter.** (Document 3)

Signature du responsable

Signature de l'étudiante

Réservé à l'administration

dossier complet rentré le :

Paraphe éducatrice :

Engagement à payer

étudiante Union Européenne

Ce document ne convient PAS pour la demande des Allocations d'Etudes

Pension

(compléter en lettres capitales et soigneusement s.v.p.)

Je soussigné(e) (**débiteur de la pension**) (Nom, prénom) :

date de naissance , n° national (si possible) :

domiciliée à (+code postal+localité) :

rue :

n° :

pays :

débiteur de la pension de (**nom + prénom de l'étudiante**) :

née le :

à :

inscrite comme étudiante interne à l'établissement susvisé, déclare avoir pris connaissance du montant de la pension exigée pour l'année scolaire **2019-2020** (document 4) lequel s'élève à : **2385,17 €**



Deux mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et dix-sept cents

} en toutes lettres

En conséquence, je m'engage à verser sur le compte n° 091-2120491-03 (IBAN : BE21 0912 1204 9103 et BIC : GKCCBEBB) de l'établissement susvisé, avant le premier du mois concerné, les sommes indiquées en **fonction des modalités de paiement adoptées.**

- 1 Le 1er paiement vous garantit une place dans notre établissement.
N.B.: en cas de désistement de votre part, la somme de 65 euros vous sera retenue.
- 2 Le débiteur s'engage obligatoirement pour une année complète.
Un décompte est réalisé par notre service comptabilité lors d'une inscription en cours d'année académique ou d'un désistement.
- 3 L'inscription est validée : 1. lorsque le solde du 1er paiement nous est parvenu selon les modalités de paiement choisies.
2. lorsque le dossier administratif est complet.
- 4 Les paiements se feront toujours ANTICIPATIVEMENT sur notre compte, en fonction des modalités de paiement que vous aurez choisies.
Indiquez clairement le nom de l'étudiante et le mois du paiement sur le virement.
- 5 Paiement par mois : AVANT le 1er de chaque mois concerné.
- 6 L'occupation de la chambre se fait, au plus tôt, la veille de la rentrée académique, entre 16h30 et 21h30.
Si vous souhaitez avancer cette date (examens, cours préparatoires ...), prenez contact avec notre équipe.
- 7 En cas de désistement en cours d'année le prix de 5 jours ouvrables supplémentaires sera dû. (soit 5/180èmes)

Tout retard de paiement de la pension de 1 mois, provoque l'exclusion de l'étudiante. Le recouvrement des sommes dues sera effectué par l'Administration centrale du cadastre, de l'enregistrement et des domaines.

A compléter

Fait en double exemplaire (**obligatoire**) à 1180 Bruxelles le

Veuillez écrire "Lu et approuvé " et ajouter en toutes lettres pour la

somme de *

Signature du débiteur de la pension.....

Engagement à payer

étudiante Union Européenne

Ce document ne convient PAS pour la demande des Allocations d'Etudes

Pension (réduction 5% soeur)

(compléter en lettres capitales et soigneusement s.v.p.)

Je soussigné(e) (**débiteur de la pension**) (Nom, prénom) :

date de naissance, n° national (si possible) :

domiciliée à (+code postal+localité) :

rue :

n° :

pays :

débiteur de la pension de (nom + prénom de l'étudiante) :

née le :

à :

inscrite comme étudiante interne à l'établissement susvisé, déclare avoir pris connaissance du montant de la pension exigée pour l'année scolaire **2019-2020** (document 4) lequel s'élève à : **2265,91 €**
Deux mille deux cent soixante-cinq euros et nonante-et-un cents
} en toutes
lettres

En conséquence, je m'engage à verser sur le compte n° 091-2120491-03 (IBAN : BE21 0912 1204 9103 et BIC : GKCCBEBB) de l'établissement susvisé, avant le premier du mois concerné, les sommes indiquées en fonction des modalités de paiement adoptées.


- Le 1er paiement vous garantit une place dans notre établissement.
N.B.: en cas de désistement de votre part, la somme de 65 euros vous sera retenue.
- Le débiteur s'engage obligatoirement pour une année complète.
Un décompte est réalisé par notre service comptabilité lors d'une inscription en cours d'année académique ou d'un désistement.
- L'inscription est validée : 1. lorsque le solde du 1er paiement nous est parvenu selon les modalités de paiement choisies.
2. lorsque le dossier administratif est complet.
- Les paiements se feront toujours ANTICIPATIVEMENT sur notre compte, en fonction des modalités de paiement que vous aurez choisies.
Indiquez clairement le nom de l'étudiante et le mois du paiement sur le virement.
- Paiement par mois : AVANT le 1er de chaque mois concerné.
- L'occupation de la chambre se fait, au plus tôt, la veille de la rentrée académique, entre 16h30 et 21h30.
Si vous souhaitez avancer cette date (examens, cours préparatoires ...), prenez contact avec notre équipe.
- En cas de désistement en cours d'année le prix de 5 jours ouvrables supplémentaires sera dû. (soit 5/180èmes)

Tout retard de paiement de la pension de 1 mois, provoque l'exclusion de l'étudiante. Le recouvrement des sommes dues sera effectué par l'Administration centrale du cadastre, de l'enregistrement et des domaines.

A compléter

Fait en double exemplaire (**obligatoire**) à 1180 Bruxelles le

Veuillez écrire "Lu et approuvé" et ajouter en toutes lettres pour la

somme de 

Signature du débiteur de la pension.....

Engagement à payer

étudiante hors Union Européenne

Ce document ne convient **PAS** pour la demande des **Allocations d'Etudes**

Pension

(compléter en lettres capitales et soigneusement s.v.p.)

Je soussigné(e) (**débiteur de la pension**) (Nom, prénom) :

date de naissance , n° national (si possible) :

domiciliée à (+code postal+localité) :

rue :

n° :

pays :

débiteur de la pension de (**nom + prénom de l'étudiante**) :

née le :

à :

inscrite comme étudiante interne à l'établissement susvisé, déclare avoir pris connaissance du montant de la pension exigée pour l'année scolaire **2019-2020** (document 4) lequel s'élève à : **3208,63 €**



Trois mille deux cent huit euros et soixante trois cents

en toutes
lettres

En conséquence, je m'engage à verser sur le compte n° 091-2120491-03 (IBAN : BE21 0912 1204 9103 et BIC : GKCCBEBB) de l'établissement susvisé, avant le premier du mois concerné, les sommes indiquées en **fonction des modalités de paiement adoptées.**


- 1 Le 1er paiement vous garantit une place dans notre établissement.
N.B.: en cas de désistement de votre part, la somme de 65 euros vous sera retenue.
- 2 Le débiteur s'engage obligatoirement pour une année complète.
Un décompte est réalisé par notre service comptabilité lors d'une inscription en cours d'année académique ou d'un désistement.
- 3 L'inscription est validée : 1. lorsque le solde du 1er paiement nous est parvenu selon les modalités de paiement choisies.
2. lorsque le dossier administratif est complet.
- 4 Les paiements se feront toujours **ANTICIPATIVEMENT** sur notre compte, en fonction des modalités de paiement que vous aurez choisies.
Indiquez clairement le nom de l'étudiante et le mois du paiement sur le virement.
- 5 Paiement par mois : **AVANT le 1er de chaque mois concerné.**
- 6 L'occupation de la chambre se fait, au plus tôt, la veille de la rentrée académique, entre 16h30 et 21h30.
Si vous souhaitez avancer cette date (examens, cours préparatoires ...), prenez contact avec notre équipe.
- 7 En cas de désistement en cours d'année le prix de 5 jours ouvrables supplémentaires sera dû. (soit 5/180èmes)

Tout retard de paiement de la pension de 1 mois, provoque l'exclusion de l'étudiante. Le recouvrement des sommes dues sera effectué par l'Administration centrale du cadastre, de l'enregistrement et des domaines.

A compléter

Fait en double exemplaire (**obligatoire**) à 1180 Bruxelles le

Veuillez écrire "*Lu et approuvé*" et ajouter en toutes lettres pour la

somme de 

Signature du débiteur de la pension.....

Avis Sécurité + Incendie

■ Remarques importantes :

Enregistrez le n° de la MDE dans vos contacts 02/374.59.43 et le n° de gsm 0473/94.99.10

À divers titres, il est indispensable pour nous de déterminer avec certitude votre présence ou non dans l'établissement.

À cet effet, vous vous engagez à :

- 1 - Indiquer chacun de vos départs (tableau nominette) et chacune de vos présences dans l'établissement selon le pointage en cours.
- 2 - Attention, tout badge perdu sera facturé 25€ à l'étudiante.
- 3 - Le soir avant d'aller dormir, signer la feuille des présences.
- 4 - Remplir un RF (retour famille) si vous ne restez pas dormir à la MDE.

■ Cigarettes et bougies :

- Interdiction de fumer dans tous les locaux de l'établissement.
- Interdiction de fumer dans les chambres à fortiori.
- L'emploi de bougies est strictement interdit.
- Interdiction de fumer devant l'entrée de la MDE, un endroit est désigné à cet effet.

■ Appareils électriques :

Dans l'établissement, les appareils électroménagers ne sont pas autorisés tels que réchaud, plaque chauffante, radiateur, senseo, etc.

Nous vous demandons d'utiliser des multiprises et non des dominos.

Les réfrigérateurs sont interdits dans les chambres.

Les postes de radio, les sèche-cheveux, les lisseurs et autres petits appareils électriques seront débranchés lors de non utilisation.

■ En arrivant à la MDE, vous devrez :

- Assister **OBLIGATOIREMENT** à une information incendie et à **tous les exercices d'évacuation**.
- Repérer les lieux, les pictogrammes (itinéraire d'évacuation de secours), les extincteurs, lances d'incendie et boîtiers d'alarme.
- Consulter les plans.
- Vous informer des sorties de secours.
- Vous rendre aux 3 réunions obligatoire de la direction.

Prix Pension Année Académique 19-20

A verser sur notre compte  **Belfius** n° de compte : **091-2120491-03**
Banque & Assurances IBAN : BE21 0912 1204 9103 et BIC : GKCCBEBB

Modalités de paiement pour la pension (étudiante Union Européenne)

Par année

.....pour signifier une demande d'inscription, acompte : 65,00 €
pour garantir une place, solde : 2320,17 €
ou, montant total à l'inscription : 2385,17 €

Par termes

1er terme : ...pour signifier une demande d'inscription, acompte : 65,00 €
pour garantir une place, solde : 995,17 €
ou, montant total à l'inscription : 1060,17 €
2ème terme : avant le premier décembre : 795,00 €
3ème terme : avant le premier mars : 530,00 €

Par mois

...pour signifier une demande d'inscription, acompte: 65,00 €
1er versement: (septembre et mai)..... pour garantir une place, solde : 465,17 €
ou, montant total à l'inscription : 530,17 €
Mois suivants : fin septembre pour octobre : 265,00 €
fin octobre pour novembre : 265,00 €
fin novembre pour décembre : 265,00 €
fin décembre pour janvier : 265,00 €
fin janvier pour février : 265,00 €
fin février pour mars : 265,00 €
fin mars pour avril : 265,00 €

- 1 Le 1er paiement vous garantit une place dans notre établissement.
N.B.: en cas de désistement de votre part, la somme de 65 euros vous sera retenue.
- 2 Le débiteur s'engage obligatoirement pour une année complète.
Un décompte est réalisé par notre service comptabilité lors d'une inscription en cours d'année académique ou d'un désistement.
- 3 L'inscription est validée : 1. lorsque le solde du 1er paiement nous est parvenu selon les modalités de paiement choisies.
2. lorsque le dossier administratif est complet.
- 4 Les paiements se feront toujours ANTICIPATIVEMENT sur notre compte, en fonction des modalités de paiement que vous aurez choisies.
Indiquez clairement le nom de l'étudiante et le mois du paiement sur le virement.
- 5 Paiement par mois : AVANT le 1er de chaque mois concerné.
- 6 L'occupation de la chambre se fait, au plus tôt, la veille de la rentrée académique, entre 16h30 et 21h30.
Si vous souhaitez avancer cette date (examens, cours préparatoires ...), prenez contact avec notre équipe.
- 7 En cas de désistement en cours d'année le prix de 5 jours ouvrables supplémentaires sera dû. (soit 5/180èmes)

Tout retard de paiement de la pension de 1 mois, provoque l'exclusion de l'étudiante. Le recouvrement des sommes dues sera effectué par l'Administration centrale du cadastre, de l'enregistrement et des domaines.

Prix Pension Année Académique 19-20

A verser sur notre compte  **Belfius** n° de compte : 091-2120491-03
Banque & Assurances IBAN : BE21 0912 1204 9103 et BIC : GKCCBEBB

Modalités de paiement pour la pension (réduction 5% soeur)

Par année

.....pour signifier une demande d'inscription, acompte : 65,00 €
pour garantir une place, solde : 2200,91 €
ou, montant total à l'inscription : 2265,91 €

Par termes

1er terme : ...pour signifier une demande d'inscription, acompte : 65,00 €
pour garantir une place, solde : 942,91 €
ou, montant total à l'inscription : 1007,91 €
2ème terme : avant le premier décembre : 755,00 €
3ème terme : avant le premier mars : 503,00 €

Par mois

...pour signifier une demande d'inscription, acompte: 65,00 €
1er versement: (septembre et mai)..... pour garantir une place, solde : 415,91 €
ou, montant total à l'inscription : 480,91 €
Mois suivants : fin septembre pour octobre : 255,00 €
fin octobre pour novembre : 255,00 €
fin novembre pour décembre : 255,00 €
fin décembre pour janvier : 255,00 €
fin janvier pour février : 255,00 €
fin février pour mars : 255,00 €
fin mars pour avril : 255,00 €

- 1 Le 1er paiement vous garantit une place dans notre établissement.
N.B.: en cas de désistement de votre part, la somme de 65 euros vous sera retenue.
- 2 Le débiteur s'engage obligatoirement pour une année complète.
Un décompte est réalisé par notre service comptabilité lors d'une inscription en cours d'année académique ou d'un désistement.
- 3 L'inscription est validée : 1. lorsque le solde du 1er paiement nous est parvenu selon les modalités de paiement choisies.
2. lorsque le dossier administratif est complet.
- 4 Les paiements se feront toujours ANTICIPATIVEMENT sur notre compte, en fonction des modalités de paiement que vous aurez choisies.
Indiquez clairement le nom de l'étudiante et le mois du paiement sur le virement.
- 5 Paiement par mois : AVANT le 1er de chaque mois concerné.
- 6 L'occupation de la chambre se fait, au plus tôt, la veille de la rentrée académique, entre 16h30 et 21h30.
Si vous souhaitez avancer cette date (examens, cours préparatoires ...), prenez contact avec notre équipe.
- 7 En cas de désistement en cours d'année le prix de 5 jours ouvrables supplémentaires sera dû. (soit 5/180èmes)

Tout retard de paiement de la pension de 1 mois, provoque l'exclusion de l'étudiante. Le recouvrement des sommes dues sera effectué par l'Administration centrale du cadastre, de l'enregistrement et des domaines.

Prix Pension

Année Académique 19-20

A verser sur notre compte  **Belfius** n° de compte : **091-2120491-03**
Banque & Assurances IBAN : BE21 0912 1204 9103 et BIC : GKCCBEBB

Modalités de paiement pour la pension (étudiante hors Union Européenne)

Par année

.....pour signifier une demande d'inscription, acompte : 90,00 €
pour garantir une place, solde : **3118,63 €**
ou, montant total à l'inscription : **3208,63 €**

Par termes

1er terme : ...pour signifier une demande d'inscription, acompte : 90,00 €
pour garantir une place, solde : 1336,63 €
ou, montant total à l'inscription : **1426,63 €**
2ème terme : avant le premier décembre : **1069,00 €**
3ème terme : avant le premier mars : **713,00 €**

Par mois

...pour signifier une demande d'inscription, acompte: 90,00 €
1er versement: (septembre et mai)..... pour garantir une place, solde : 598,17 €
ou, montant total à l'inscription : **688,63 €**
Mois suivants : fin septembre pour octobre : **360,00 €**
fin octobre pour novembre : **360,00 €**
fin novembre pour décembre : **360,00 €**
fin décembre pour janvier : **360,00 €**
fin janvier pour février : **360,00 €**
fin février pour mars : **360,00 €**
fin mars pour avril : **360,00 €**

- 1 Le 1er paiement vous garantit une place dans notre établissement.
N.B.: en cas de désistement de votre part, la somme de 65 euros vous sera retenue.
- 2 Le débiteur s'engage obligatoirement pour une année complète.
Un décompte est réalisé par notre service comptabilité lors d'une inscription en cours d'année académique ou d'un désistement.
- 3 L'inscription est validée : 1. lorsque le solde du 1er paiement nous est parvenu selon les modalités de paiement choisies.
2. lorsque le dossier administratif est complet.
- 4 Les paiements se feront toujours ANTICIPATIVEMENT sur notre compte, en fonction des modalités de paiement que vous aurez choisies.
Indiquez clairement le nom de l'étudiante et le mois du paiement sur le virement.
- 5 Paiement par mois : AVANT le 1er de chaque mois concerné.
- 6 L'occupation de la chambre se fait, au plus tôt, la veille de la rentrée académique, entre 16h30 et 21h30.
Si vous souhaitez avancer cette date (examens, cours préparatoires ...), prenez contact avec notre équipe.
- 7 En cas de désistement en cours d'année le prix de 5 jours ouvrables supplémentaires sera dû. (soit 5/180èmes)

Tout retard de paiement de la pension de 1 mois, provoque l'exclusion de l'étudiante. Le recouvrement des sommes dues sera effectué par l'Administration centrale du cadastre, de l'enregistrement et des domaines.

Chacun a le droit à son image et, en aucune façon, personne ne peut user de l'image d'autrui à son insu. Il est donc naturellement interdit de photographier, notamment à l'aide d'un GSM, une étudiante ou un membre du personnel sans accord au préalable.

Par conséquent, La Maison des Étudiantes demande votre accord explicite pour pouvoir prendre des photos de vous, tant individuellement que collectivement, dans le cadre des activités liées à la vie de l'établissement;telles que les repas, les activités culturelles et sportives voire de détente.

Ces photos sont des souvenirs de la vie dans l'établissement et la mémoire de votre passage à la Maison des Étudiantes.

Ces photos participent aussi de l'information sur le fonctionnement de l'établissement.

Ces photos pourraient être diffusées sur les sites internet de l'établissement qui peuvent être consultés sans restriction et pourraient apparaître dans des supports d'information sur l'établissement tels que brochures et vidéos, par exemple.

Ces photos n'ont d'autre but que de toucher un public intéressé par la vie de La Maison des Étudiantes dont des familles des internes, les internes elles-mêmes voire de nouvelles internes.

Compte-tenu de l'information qui précède, je soussignée (Nom et Prénom)

.....

domiciliée à

*autorise des prises de photos de moi et leur diffusion dans le contexte évoqué ci-devant.**

*n'autorise pas des prises de photos de moi et leur diffusion dans le contexte évoqué ci-devant.**

Je sais que je peux revenir sur mon refus ou mon autorisation après l'avoir donné et que je peux me prononcer sur la diffusion ou non de telles ou telles photos.

Date et signature :

* = Biffez la mention inutile.



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Square De Fré, 2
1180 Bruxelles (Uccle)

00.32.(2).374.59.43

<http://www.iacdfre.be>

IBAN: BE21 0912 1204 9103

00.32.(2).374.24.12

iacf@iacdfre.be

educatrices@iacdfre.be

Acte de cautionnement

Cautionnement (compléter en lettres capitales et soigneusement s.v.p.)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur:

date de naissance , n° national *(si possible)* :

domiciliée à *(adresse complète)* :

Déclare me porter caution de l'étudiante:

domiciliée à *(adresse complète)* :

En vertu de l'engagement de paiement signé le pour l'année académique
..... avec IACF De Fré - La Maison des Etudiantes - Enseignement Supérieur
située Square de Fré 2 à 1180 Uccle.

Je déclare avoir pris connaissance des différentes clauses et conditions de l'engagement de paiement dont un exemplaire m'a été remis et m'engage à garantir le paiement des pensions pour l'année académique.

Mention manuscrite

Fait en double exemplaire **(obligatoire)** à 1180 Bruxelles le

Veuillez écrire "*Lu et approuvé*" et ajouter en toutes lettres pour la

somme de

Nom et prénom

Signature